



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES 2011-2016

**Comité technique
Jeudi 3 juillet 2014**

Rappel des axes

Axe 1 : Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile

**Axe 2 : Mieux adapter l'accueil en établissement
aux besoins des personnes âgées**

Axe 3 : Soutenir et développer l'accueil familial

**Axe 4 : Optimiser le fonctionnement des structures et favoriser la coordination
et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne âgée**

**Axe 5 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées
dans la société**

**Axe 6 : Organiser le pilotage de la politique départementale
en faveur des personnes âgées**

Fiche action n°1.1 : Mettre en place un protocole partagé de prévention et de signalement de la maltraitance envers les personnes âgées vulnérables

- Niveau d'enjeu : 1 sur 3
- Objectif : Prévenir la maltraitance et proposer des procédures permettant de signaler une situation de maltraitance puis de prendre les mesures adaptées
- Date de début de mise en œuvre : 2011
- **Actions réalisées** :
 - Diffusion du protocole régional de signalement aux autorités administratives des événements indésirables et des situations exceptionnelles aux Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) : 55 établissements sur 107 ont signé le protocole, soit 51%.
 - Élaboration d'un protocole à destination des établissements et services qui relèvent de la seule compétence du Département (EHPA, PUV et SAD), avec des réunions de présentation du dispositif (les 7/11/2013 et 14/11/2013) et diffusion de celui-ci à partir de janvier 2014. 14 EHPA sur 22 ont signé le protocole (soit 63 %), 5 PUV sur 7 (soit 62,5%) et 30 SAD sur 42 (soit 71,42%).
 - Obtention d'un co-financement de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie pour l'organisation d'une demi-journée d'information sur la prévention de la maltraitance à destination des personnels de direction et d'encadrement des SAD (convention section IV signée le 13 juin 2014).
 - Création d'une allocation forfaitaire de retrait pour les personnes hébergées en accueil familial, face à des situations de maltraitance et visant à leur permettre de financer un nouvel hébergement.

Fiche action n°1.1 : Mettre en place un protocole partagé de prévention et de signalement de la maltraitance envers les personnes âgées vulnérables

■ **Actions à effectuer :**

- Formaliser le suivi sous le logiciel IODAS et organiser un suivi statistique
- Organiser une demi-journée d'information sur la prévention de la maltraitance à destination des personnels de direction et d'encadrement intermédiaire des SAD
- Décliner les outils mis en place et les procédures y afférentes aux organismes de protection des majeurs, aux services de placement familial qui assurent le suivi des accueillants familiaux et des personnes handicapées accueillies, en lien avec le schéma départemental en faveur des personnes adultes handicapées 2013-2017.

Fiche action n°1.2 : Renforcer la formation continue et la supervision des intervenants des services d'aide à domicile prestataires autorisés

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3

- Objectif : Encourager la formation continue des intervenants des services d'aide à domicile (SAD) prestataires autorisés, poursuivre la formation des personnels, de leur encadrement et soutenir en particulier la mise en place de séances d'analyse de la pratique.

Engager à terme une réflexion sur la professionnalisation du secteur mandataire et des emplois directs.

- Date de début de mise en œuvre : 2011

- **Actions réalisées :**

- Poursuite de la formation et la qualification des personnels lors de la campagne budgétaire.
- Obtention d'un co-financement de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie sur la mise en place de groupes mutualisés d'analyse de la pratique pour les intervenants à domicile en 2014-2015 (convention section IV signée le 13 juin 2014).

- **Actions à effectuer :**

- 4ème trimestre 2014: Solliciter les services d'aide à domicile afin qu'ils déposent leurs projets pour la mise en place de ces groupes d'analyse de la pratique.
- Évaluer la qualité du service rendu aux personnes âgées accompagnées.
- Réaliser une enquête de satisfaction et identifier le nombre de services d'aide à domicile et d'intervenants ayant bénéficié de ces séances.

Fiche action n°1.3 : Proposer des accueils de jour répondant aux besoins des personnes âgées

- Niveau d'enjeu : 3 sur 3
- Objectif : Développer l'accueil de jour comme une offre à part entière avec un projet d'accueil spécifique, ciblé selon les besoins repérés sur les territoires.
- Date de début de mise en oeuvre : 2012

- **Actions réalisées :**
 - Sollicitation de l'ensemble des EHPAD quant à leur positionnement sur les places autorisées,
 - État des lieux des accueils de jour autorisés dans les EHPAD en 2011, projection sur une future répartition des places en fonction des réponses des établissements et places réellement ouvertes,
 - Élaboration de cartographie en cours,
 - Développement d'un dispositif expérimental: la création d'un accueil de jour itinérant de 10 places, rattachées à l'EHPAD de Saint-Sauveur d'Aunis, géré par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP 17), pour intervenir sur 5 sites du territoire de Santé Nord de la Charente-Maritime, à raison d'une journée par semaine sur chaque site.

- **Actions à effectuer :**
 - Délivrer les autorisations de regroupement conjointement avec l'Agence Régionale de Santé.
 - Évaluer le dispositif mis en œuvre.

Rappel des axes

Axe 1 : Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile

**Axe 2 : Mieux adapter l'accueil en établissement
aux besoins des personnes âgées**

Axe 3 : Soutenir et développer l'accueil familial

**Axe 4 : Optimiser le fonctionnement des structures et favoriser la coordination
et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne âgée**

**Axe 5 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées
dans la société**

**Axe 6 : Organiser le pilotage de la politique départementale
en faveur des personnes âgées**

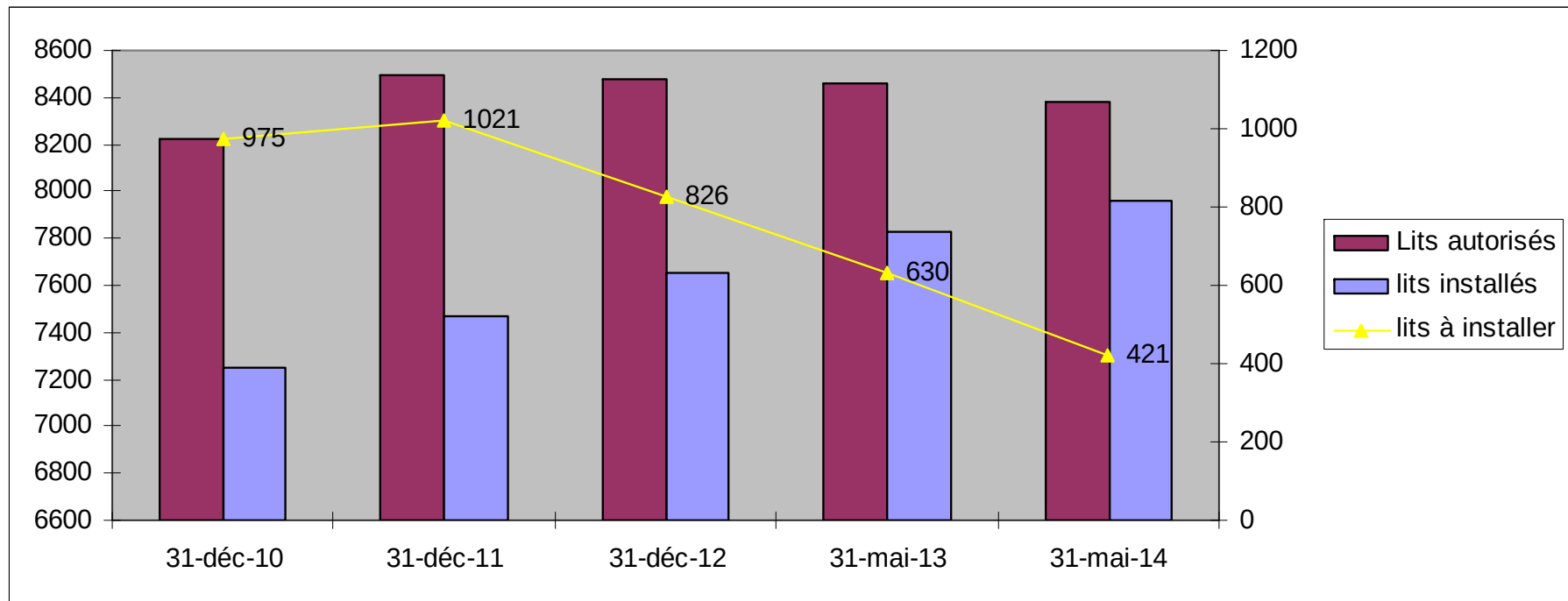
La répartition des lits d'EHPAD au 31 mai 2014

Pays	EHPAD*								
	HAS			non HAS			TOTAL		
	autorisés	installés	à installer	autorisés	installés	à installer	autorisés	installés	à installer
La Rochelle Ré	679	679	0	1 251	1 251	0	1 930	1 930	0
Aunis	344	324	20	542	502	40	886	826	60
Rochefortais	130	130	0	744	744	0	874	874	0
Royan Marennes Oléron	736	680	56	1 530	1 281	249	2 266	1 961	305
Saintonge Romane	184	184	0	657	601	56	841	785	56
Haute Saintonge	475	475	0	378	378	0	853	853	0
Vals de Saintonge	471	471	0	259	259	0	730	730	0
TOTAL	3 019	2 943	76	5 361	5 016	345	8 380	7 959	421

* Lits d'EHPAD autorisés et installés: ne sont pas comptabilisés les lits d'Unités de Soins de Longue Durée (USLD) et les lits des maisons de retraite spécialisées non EHPAD, comptabilisés depuis le 1er janvier 2014 dans les statistiques des établissements pour personnes handicapées.

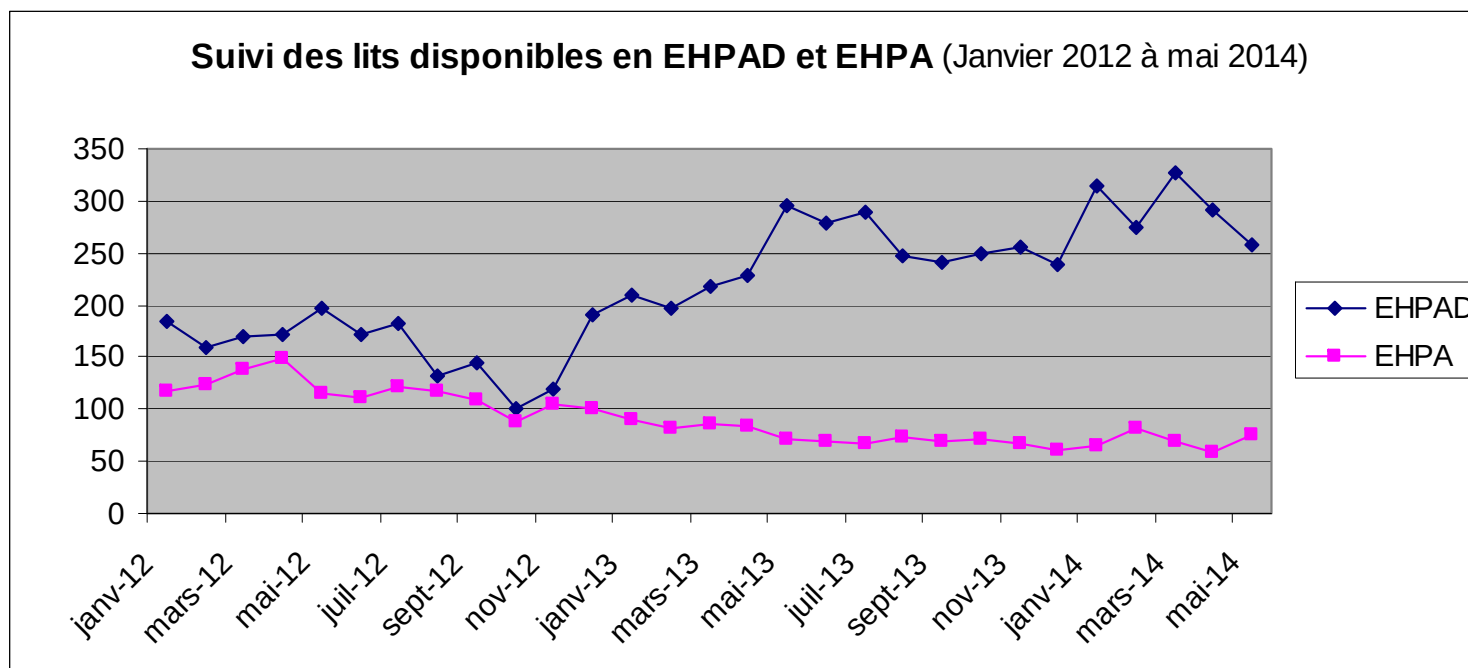
Les lits d'EHPAD autorisés et installés depuis l'adoption du schéma départemental

Évolution des lits autorisés et installés depuis le 31 décembre 2010



- Au 31 mai 2014 : 421 lits à installer.
- Entre le 31 mai 2013 et le 31 mai 2014: 209 lits installés
- Ouvertures prévisionnelles d'ici fin 2014 : 128 lits

Le suivi des lits disponibles en EHPA et EHPAD



EHPAD	31/11/2011	31/05/2014
Lits autorisés	8492	8380
Lits installés	7471	7959
Lits à installer	1021	421

- Au 1er janvier 2012: 185 lits d'EHPAD disponibles, soit 2 % des lits installés
- Au 31 mai 2014: 257 lits d'EHPAD disponibles soit 3,23 % des lits installés

Fiche action n°2.1 : Favoriser l'accès des bénéficiaires de l'aide sociale départementale à des lits habilités à l'aide sociale

- Niveau d'enjeu : 1 sur 3
- Objectif : Favoriser un égal accès des personnes âgées, relevant de l'aide sociale à l'hébergement, aux établissements sur tout le département et identifier des solutions permettant d'offrir un plus grand nombre de places Habilitées à l'Aide Sociale (HAS) aux Charentais-Maritimes.
- Date de début de mise en oeuvre : 2011
- **Actions réalisées :**
 - Habilitation de 14 EHPAD privés à but lucratif ou associatifs depuis mars 2013, pour une capacité totale de 74 lits dans les secteurs prioritaires (8 établissements sur le Pays Rochefortais et 6 établissements sur le secteur de Royan), avec une évolution respective du taux d'équipement de 15,8% de lits HAS par rapport aux lits autorisés à 20,13 % pour le pays Rochefortais et de 10,72% à 13,06% dans le secteur de Royan.
Le tarif retenu est le tarif moyen départemental (54,67 € au 1er août 2014).
- **Actions à effectuer :**
 - Envisager d'augmenter le nombre de lits habilités sur le secteur de la Saintonge Romane (secteur dont le taux de places habilitées est inférieur à la moyenne départementale).

Fiche action n°2.2 : Développer un outil partagé de suivi des places disponibles en établissement

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3
- Objectif : Suivi et accessibilité en ligne (pour le public et pour les professionnels) des places disponibles, mises à jour en temps réel.
- Date de début de mise en œuvre : 2011
- **Actions réalisées** :
 - Depuis le 1er janvier 2014: Transfert aux Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) du suivi des places disponibles en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPA) et Dépendantes (EHPAD) – Une information a été adressée à l'ensemble des établissements (EHPAD, EHPA et PUV) par courrier du 12 décembre 2013.
 - Centralisation des places disponibles sur le département par la Direction de l'Autonomie et poursuite de l'élaboration de statistiques mensuelles.
 - Le 2 juin 2014: Arrêt du fonctionnement du Centre d'Information Départemental sur l'Hébergement des Personnes Âgées – CIDHPA, en lien avec la mise en place du numéro départemental d'information pour les personnes de plus de 60 ans.
- Attente de l'ouverture de l'outil Via Trajectoire au public fin 2014 pour le déploiement de cette fiche-action.

Fiche action n°2.3 : Élaborer une charte relative aux tarifs des établissements en cohérence avec les besoins des personnes âgées

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3
- Objectif : Favoriser un égal accès des personnes âgées aux établissements sur tout le département et éviter les écarts excessifs de tarifs
- Date de début de mise en œuvre : 2012
- **Actions réalisées** :
 - Début d'exécution prévue au 2ème semestre 2014
- **Actions à effectuer** :
 - Recenser les bonnes pratiques et rédiger, en concertation avec les établissements, les grands principes d'une charte. Réflexion sur la mise en place d'un groupe de travail composé des représentants des EHPAD, des usagers, des CLIC, des Délégations Territoriales...
 - Intégrer la charte en annexe des conventions tripartites signées avec les établissements.
 - Valoriser cette charte / Mettre en œuvre des actions de communication.

Fiche n°2.4 : Mettre en place un dossier partagé et une procédure unique de demande d'inscription en établissement

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3
- Objectif: Optimiser et rendre homogène en la simplifiant la recherche de place en établissement pour les personnes âgées et leur entourage
- Date de début de mise en œuvre : 2012
- **Actions réalisées** :
 - Poursuite de la généralisation du dossier de demande d'admission en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, en concertation avec les fédérations d'établissements et services, le Comité Départemental des Retraités et des Personnes Âgées et les Centres Locaux d'Information et de Coordination.
- **Actions à effectuer** :
 - Élaborer un bilan sur l'utilisation de ce dossier avec l'Agence Régionale de Santé.
 - Poursuivre la communication sur ce document.

Fiche n°2.5 : Favoriser les solutions d'admission rapide en EHPAD

- Niveau d'enjeu : 3 sur 3
 - Objectif: Permettre une prise en charge sans délai pour des personnes âgées dont les besoins ne relèvent ni d'une hospitalisation, ni d'un accompagnement à domicile
 - Date de début de mise en œuvre : 2013
 - **Actions réalisées :**
 - Poursuite du suivi des lits disponibles dans les Établissements (EHPAD, EHPA, PUV) – suivi du dispositif de recensement par les CLIC avec une centralisation des statistiques et développement prévu par la fiche n°2.2
 - Participation au développement de l'outil Via Trajectoire.
 - **Actions à effectuer :**
 - Mettre en place un dispositif d'accueil rapide coordonné en travaillant entre EHPAD de même secteur : projet à expérimenter sur un territoire
 - Identifier les dispositifs financiers mobilisables en urgence
 - Organiser un suivi du dispositif
- Attente du déploiement définitif de l'outil Via Trajectoire, qui pourrait favoriser les admissions rapides en EHPAD, avant de poursuivre la réflexion sur la mise en œuvre de cette fiche action et d'évoquer la pertinence de son maintien.

Rappel des axes

Axe 1 : Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile

**Axe 2 : Mieux adapter l'accueil en établissement
aux besoins des personnes âgées**

Axe 3 : Soutenir et développer l'accueil familial

**Axe 4 : Optimiser le fonctionnement des structures et favoriser la coordination
et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne âgée**

**Axe 5 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées
dans la société**

**Axe 6 : Organiser le pilotage de la politique départementale
en faveur des personnes âgées**

Fiche action n°3.1 : Développer la formation continue et favoriser le répit des accueillants familiaux

- Niveau d'enjeu : 1 sur 3
- Objectif : Mettre en place des solutions afin de permettre aux accueillants familiaux (AF) de profiter de moments de répit et de temps de formation.
- Date de début de mise en œuvre : 2011
- **Actions réalisées :**
 - Mise en place d'une équipe dédiée au suivi médico-social des accueillants familiaux pour personnes âgées (6 agents à temps plein répartis sur le département). Une information a été communiquée par courrier du 13 mai 2014 à l'ensemble des accueillants familiaux pour personnes âgées, ainsi qu'aux EHPAD, EHPA, PUV, CLIC, Mairies, Services de placement familial, organismes de protection des majeurs, la CARSAT et la MSA.
 - Élaboration d'un marché et organisation de la formation initiale et continue 2014-2015 des accueillants familiaux (181 accueillants familiaux concernés au 31 mai 2014).
 - Obtention d'un co-financement de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie dans le cadre de la convention section IV, signée le 13 juin 2014.
- **Actions à effectuer :**
 - Développer un plan de communication et organiser une réunion d'information pour recruter des accueillants notamment à titre temporaire.
 - Réfléchir sur l'organisation des remplacements.

Fiche action n°3.2 : Mettre en place un règlement de fonctionnement de l'accueil familial

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3
- Objectif : Fixer un cadre facilitant la cohabitation entre la personne âgée et son accueillant familial ainsi que les relations de ce dernier avec la famille de la personne âgée et rappeler aux accueillants les obligations liées à l'agrément.
- Date de début de mise en œuvre : 2011
- **Actions réalisées** :
 - Poursuite du dispositif actuel (contrat d'hébergement) et recueil des attentes des accueillants familiaux dans le cadre de la formation.
 - Mise en place d'un groupe de travail sur l'application de la réglementation relative à l'accueil familial et le contrat d'hébergement, composé des représentants des organismes de protection des majeurs, les services de placement familial et les agents départementaux en charge du suivi social et médico-social des accueillants.
- **Actions à effectuer** :
 - Valider les propositions émanant du groupe de travail selon la forme juridique appropriée:
 - ✓ un guide à l'attention des accueillants familiaux,
 - ✓ des fiches de procédure avec l'équipe dédiée sur le suivi social et médico-social des accueillants familiaux permettant d'identifier les difficultés rencontrées et les attentes des accueillants familiaux et des personnes âgées accueillies.
 - Mettre en place, de manière partagée, un règlement de fonctionnement de l'accueil familial.

Fiche action n°3.3 : Expérimenter le développement d'un système d'accueil familial regroupé

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3
- Objectif : Permettre à plusieurs familles d'accueil de se regrouper afin d'améliorer la qualité globale de l'accueil proposé aux personnes âgées et les conditions de vie professionnelle des accueillants familiaux.
- Date de début de mise en œuvre : 2012
- **Actions réalisées** :
 - Poursuite de l'étude en lien avec la Direction de l'Habitat et du Logement sur la faisabilité du projet et l'élaboration d'un cahier des charges (charges de fonctionnement, coût de la construction...) et avec les Associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) et l'Association Départementale pour l'Éducation et l'Insertion sur le montage et le portage du projet.
- **Actions à effectuer** :
 - Définir les conditions optimales de regroupements envisagés.
 - Recruter des familles d'accueil sur deux communes expérimentales.
 - Si la faisabilité s'avère satisfaisante, construction du projet avec sollicitation des financeurs et de l'ensemble des acteurs concernés.

Rappel des axes

Axe 1 : Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile

**Axe 2 : Mieux adapter l'accueil en établissement
aux besoins des personnes âgées**

Axe 3 : Soutenir et développer l'accueil familial

**Axe 4 : Optimiser le fonctionnement des structures et favoriser la coordination
et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne âgée**

**Axe 5 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées
dans la société**

**Axe 6 : Organiser le pilotage de la politique départementale
en faveur des personnes âgées**

Le schéma départemental en faveur des personnes adultes handicapées 2013-2017

✓ Un schéma départemental validé par l'Assemblée Départementale en mars 2013

✓ Une méthodologie d'élaboration partenariale

✓ **5 axes définis:**

Axe 1 : Développer la coordination, favoriser l'information et la protection des personnes handicapées en situation de vulnérabilité.

Axe 2 : Favoriser le parcours des personnes handicapées et l'accompagnement et tout au long de la vie en structures sociales et médico-sociales.

Axe 3 : Améliorer l'accompagnement à domicile, l'aide et la formation des aidants.

Axe 4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes handicapées dans la société.

Axe 5 : Organiser le pilotage de la politique départementale en faveur des personnes handicapées.

Les personnes handicapées vieillissantes

Fiche 2.5 : Renforcer et diversifier les modalités de réponse aux besoins des personnes handicapées vieillissantes

- Début de mise en œuvre : 2013
- Niveau d'enjeu: 1
- Objectif général: Diversifier et adapter l'offre de prise en charge pour les personnes handicapées vieillissantes pour s'adapter aux différentes situations
- **Actions réalisées :**
 - Rédaction d'un cahier des charges pour la mise en place d'un groupe de travail avec deux objectifs spécifiques:
 - Définir le type de population prise en charge et adapter le contenu de l'accompagnement à la nature de la perte d'autonomie des usagers,
 - Proposer une variété d'offres adaptées aux besoins et définir les projets.
- Deux réunions en groupe de travail départemental (avril et mai 2014),
- Des réunions en groupe territorialisé (juin 2014) en présence de membres du groupe de travail départemental sur la restitution des travaux du groupe départemental et présentation de la démarche d'accompagnement des Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV).

Deux projets innovants mis en œuvre:

- La Maison de Retraite Spécialisée de Dompierre-sur-Mer en coordination avec 3 associations,
- La convention de partenariat entre l'EHPA «La Savinoise » à Saint-Savinien sur Charente et l'Association Départementale pour l'Education et l'Insertion (ADEI) – complexe de la Vigerie.

Fiche action n°4.1 : Favoriser les mutualisations et les regroupements entre les structures pour optimiser leur fonctionnement ainsi que la qualité de prise en charge des usagers

- Niveau d'enjeu : 1 sur 3
- Objectif : Favoriser les mutualisations et les regroupements entre les structures pour optimiser leur fonctionnement ainsi que la qualité de prise en charge des usagers.
- Date de début de mise en œuvre : 2011
- **Actions réalisées** :
 - Obtention d'un co-financement de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) afin d'accompagner les services d'aide à domicile autorisés vers la mutualisation, pour financer le recours à un cabinet extérieur afin de mener un audit sur le fonctionnement des services d'aide à domicile, accompagner le Département dans la construction d'un diagnostic local et favoriser la mutualisation des services (Convention section IV signée le 13 juin 2014).
 - Mobilisation du fonds de restructuration des SAD en difficultés géré par l'ARS (en cours)
- **Actions à effectuer** : 2014-2015:
 - Phase 1: état des lieux et propositions
 - Phase 2: accompagnement de la mise en oeuvre
- *Indicateurs de résultats intégrés à la convention:*
 - Nombre d'audits réalisés.
 - Nombre d'accords de mutualisation (nature de la mutualisation, moyen mis en place).

Fiche action n°4.2 : Renforcer le rôle du Département en matière de coordination gérontologique locale

- Niveau d'enjeu : 1 sur 3
- Objectif : Renforcer la coordination gérontologique au niveau local.
- Date de début de mise en œuvre : 2011
- **Actions réalisées** :
 - Création d'un CLIC porté par la Délégation territoriale de La Rochelle-Ré, à compter du 1er juillet 2013 (territoire de la CDA de La Rochelle (hors ville de la Rochelle) et l'Île de Ré) et reprise de gestion des CLIC de Saintonge Romane et des Vals de Saintonge à compter du 1er janvier 2014 avec une intégration des équipes CLIC en Délégation territoriale.
 - Participation au dispositif des MAIA des territoires de santé Nord et Sud-Est.
 - Développement d'un plan de communication sur les CLIC en direction du public (Affiches, dépliants, communication sur le site Internet avec la création d'une page dédiée aux CLIC « Où s'informer? » sur le site du département www.charente-maritime.fr).
 - Lancement, conjointement avec l'Agence Régionale de Santé, d'un numéro départemental unique « Seniors info Charente-Maritime, les CLIC vous informent au 09.70.82.12.13 », avec une mise en service le 2 juin 2014.
 - Communication sur ce numéro unique dans le supplément du quotidien Sud Ouest du 22 mai 2014 et dans le magazine du Département n° 51 de juillet 2014.

Fiche action n°4.2 : Renforcer le rôle du Département en matière de coordination gérontologique locale

■ **Actions à effectuer :**

- Poursuivre la mise en oeuvre du plan de communication sur le numéro unique d'information auprès des usagers et des professionnels (courriers, diffusion d'affiches et de dépliants, conférence de presse, lettre d'information directe, communication sur le site Internet du Département).
- Favoriser les relations des Délégations et des CLIC et poursuivre la construction des supports communs pour l'ensemble des CLIC du département.
- Étudier, avec l'ARS, la place des réseaux gérontologiques et leurs relations avec les CLIC afin de favoriser un fonctionnement homogène sur l'ensemble du territoire.

COORDINATION
GÉRONTOLOGIQUE

**VOUS AVEZ
+ DE 60 ANS**

et vous vous interrogez
sur les aides financières,
les questions de santé,
le soutien à domicile,
l'hébergement,
les loisirs...

Seniors info Charente-Maritime,
les CLIC vous informent au

09 70 82 12 13

Prix d'un appel local

CLIC, CENTRE LOCAL D'INFORMATION
ET DE COORDINATION :
UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE !



ouvre de nouveaux horizons

ars
Agence Régionale de Santé
Poitou-Charentes
ars.poitou-charente.sante.fr



charente-maritime.fr

Fiche action n°4.3 : Améliorer le partage d'informations en matière d'évaluations et de suivis médico-sociaux

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3

- Objectif :

Encourager la mutualisation de certaines informations en travaillant sur les contenus à partager à partir d'outils existants.

- Date de début de mise en œuvre : 2011

- **Actions réalisées** :

- Participation au groupe de travail « Vieillesse » organisé par la Conférence de territoire de Santé Nord et échanges d'informations sur les outils existants (évaluation APA, dossier Web DCR pour les réseaux, outil Via Trajectoire...).

- **Actions à effectuer** :

- Renforcement du travail en coopération et réflexion sur la possibilité de mutualiser des informations.

- Évolution de nouvelles technologies, relais pris par de nouveaux dispositifs dématérialisés, Poursuite de cette fiche action non pertinente désormais.

Fiche n°4.4 : Solliciter l'Agence Régionale de Santé sur l'amélioration des parcours de soins des personnes âgées en encourageant le travail en réseau

- Niveau d'enjeu : 3 sur 3
- Objectif : Compléter la couverture territoriale départementale des réseaux gérontologiques et améliorer leur efficacité. Améliorer la promotion de la santé et la prévention
- Date de début de mise en œuvre : 2012
- **Actions réalisées** :
 - Participation au dispositif Via Trajectoire.
 - Suivi de la mise en place au niveau régional d'outils utilisés par les réseaux (outils d'évaluation, outils de suivi des personnes âgées...) : le dossier web DCR.
 - Dans le cadre des travaux de la conférence du territoire de santé sud et est, participation à la mise en place d'un réseau gérontologique sur la Saintonge Romane, avec la présence de la coordinatrice du CLIC et de la Délégation territoriale.
- **Actions à effectuer** :
 - Promouvoir les réseaux gérontologiques auprès des médecins traitants.
 - Compléter la couverture du territoire de santé nord en réseau gérontologique, en s'appuyant sur les contrats locaux de santé
 - Déploiement sur le territoire par l'ARS de la nouvelle stratégie nationale de santé fondée sur le développement d'une médecine et d'une santé de parcours.

Fiche action n°4.5 : Coordonner les interventions à domicile : élaboration d'un outil de liaison

■ Niveau d'enjeu : 3 sur 3

■ Objectif :

Retrouver facilement et rapidement les informations utiles à tous les acteurs, améliorant ainsi la qualité de prise en charge des personnes âgées à domicile.

■ Date de début de mise en œuvre : 2013

■ **Actions réalisées** :

- Réflexion sur la mise en œuvre de cette fiche-action au regard des outils existants et de l'évolution des nouvelles technologies.

■ **Actions à effectuer** :

- Recenser et comparer les outils de liaison existants.

- Créer un outil commun, former et informer les intervenants à l'utilisation de celui-ci.

- Réaliser des contrôles de sa bonne utilisation.

➤ Outils déjà mis en place par les services dans le cadre de la démarche qualité, évolution des technologies vers la dématérialisation. Priorité portant plutôt sur la recomposition des SAD en cours.

Poursuite de cette fiche action non pertinente désormais.

Nouvelle fiche-action proposée

La télégestion et la dématérialisation des échanges avec les services d'aide à domicile

- Objectif : Dématérialisation des échanges entre le Département et les services d'aide à domicile autorisés, afin de fiabiliser les données et généraliser le contrôle des factures

- **Actions réalisées :**

- Obtention d'un co-financement de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (convention section IV signée le 13 juin 2014).
- État des lieux sur l'équipement des structures.

- **Actions à effectuer** (2014-2016):

- Formaliser l'état des lieux sur les systèmes d'informations et les équipements des 42 services d'aide à domicile autorisés.
- Recourir à un ou des opérateurs pour la mise en place de la télégestion et de la dématérialisation des échanges:
 - Participation à la gestion et au pilotage du projet,
 - Adaptation des systèmes d'information,
 - Achat de matériels et prestations (compatibles avec IODAS), et mise à disposition auprès des services d'aide à domicile non équipés en télégestion d'une solution départementale,
 - Mise en service d'une plate-forme départementale d'exploitation des données issues de l'ensemble des systèmes de télégestion et de télétransmission,
 - Formation, communication et assistance au démarrage.

La télégestion et la dématérialisation des échanges avec les services d'aide à domicile

Une gestion et un pilotage du projet par le Département avec le recrutement d'un cadre A chargé de cette mission.

■ **Les indicateurs:**

- Nombre de services équipés avec la télégestion
- Nombre de services en échange dématérialisé
- Délai de transmission et traitement des factures
- Niveau de trésorerie des structures
- Nombre d'Équivalent Temps Plein (ETP) concernés par les procédures télégérées/dématérialisées.

Rappel des axes

Axe 1 : Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile

**Axe 2 : Mieux adapter l'accueil en établissement
aux besoins des personnes âgées**

Axe 3 : Soutenir et développer l'accueil familial

**Axe 4 : Optimiser le fonctionnement des structures et favoriser la coordination
et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne âgée**

**Axe 5 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées
dans la société**

**Axe 6 : Organiser le pilotage de la politique départementale
en faveur des personnes âgées**

Fiche action 5.1 : Diffuser l'information sur les dispositifs d'adaptation du logement existants et soutenir des projets innovants

■ Niveau d'enjeu : 1 sur 3 – Mise en œuvre : 2011-2016

■ Objectif : Favoriser le libre choix des personnes âgées concernant leur lieu de vie : renforcer et faire connaître les dispositifs existants d'adaptation des logements et soutenir les actions innovantes.

Actions réalisées :

- Poursuite du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » 2012-2014 qui prévoit des aides aux propriétaires occupants pour l'adaptation physique de leur logement à la perte d'autonomie. Pour l'année 2013, les objectifs initiaux estimés à 45 dossiers aidés ont été dépassés puisque 55 propriétaires ont pu bénéficier des aides du Département, cumulées à celles de l'Agence nationale de l'habitat.
- Poursuite de la construction de l'Observatoire départemental de l'habitat qui prend en compte la question du vieillissement de la population et ses conséquences. Cet outil sera visible des partenaires et du grand public en septembre 2014 via la géoplateforme du Syndicat Informatique de la Charente-Maritime, accessible depuis le site Internet du Département.
- Poursuite du travail partenarial avec les bailleurs sociaux pour la prise en compte de la perte d'autonomie dans les constructions neuves. Le bailleur Atlantic Aménagement a engagé une démarche de labellisation visant à garantir ses engagements pour l'accès et le maintien des personnes âgées dans ses logements.

Actions à effectuer :

- Mise en place d'un nouveau Programme d'Intérêt Général avec l'Agence nationale de l'habitat dans lequel la prise en compte de la perte d'autonomie pourrait être couplée avec la rénovation énergétique des logements.

Fiche action 5.2 : Faire connaître les dispositifs existants de transport adapté aux besoins des personnes âgées et soutenir de nouvelles formes de transport

- Niveau d'enjeu : 1 sur 3
- Objectif : Rendre plus accessible le transport à la demande et les autres possibilités de transport à destination des personnes âgées.
- Mise en œuvre : 2011 - 2013
- **Actions réalisées** :
 - Mise en œuvre d'une tarification aidée (octobre 2012) sur le réseau de transport Les Mouettes en faveur des publics à faibles ressources.
 - Information sur la tarification sociale auprès des CLIC (décembre 2012), du CODERPA (publication dans le bulletin trimestriel de décembre 2012) puis des services d'aide à domicile (novembre 2013).
 - Déploiement de la 4ème rotation hebdomadaire en transport à la demande sur les 32 cantons concernés proposant de nouvelles destinations dites « sociales » (EHPAD, maisons médicales, centres hospitaliers, banques alimentaires, etc.).
 - Enquête auprès des mairies pour recenser l'offre locale de transport (inventaire sur le parc automobile à disposition...)

Fiche action 5.2 : Faire connaître les dispositifs existants de transport adapté aux besoins des personnes âgées et soutenir de nouvelles formes de transport

■ **Actions en cours de réalisation** :

- Poursuivre la diffusion de l'information relative à l'offre de transport public auprès des interlocuteurs spécifiques
- Mise en œuvre d'un « observatoire de la mobilité » afin d'évaluer l'offre de services de transport (publique, associative et privée) et l'adapter selon les besoins identifiés
- Organisation du transport lors de sorties programmées par les CLIC vers des pôles nature (Vals de Saintonge et Saintonge Romane) durant la Semaine Bleue.

Fiche action n°5.3 : Favoriser le maintien et le développement d'activités sportives, culturelles, de loisirs répondant aux attentes variées des personnes âgées

- Niveau d'enjeu : 2 sur 3
- Objectif : Développer l'offre de loisirs et d'activités accessibles et adaptés aux attentes des retraités, notamment dans le cadre associatif.
- Date de début de mise en œuvre : 2011
- **Actions réalisées** :
 - Intégration des Pôles Nature dans le cadre de la Semaine Bleue organisée par les CLIC en 2014 et élaboration d'un catalogue des activités individuelles et collectives organisées sur chaque Pôle Nature.
 - Participation au lancement d'un projet Natur'Arts (2014-2015): projet artistique développé sur les Pôles Nature et les Espaces Naturels Sensibles de la Charente-Maritime, et plus particulièrement « d'Histoires Vraies », projet pédagogique intergénérationnel, qui permettra à des collégiens de collecter et restituer la mémoire des personnes âgées notamment des résidents d'EHPAD et d'EHPA, sur la thématique de la nature. L'EHPAD « Aligre » à Marans et l'EHPAD « L'Aube » à Saint Cyr du Doret participent à ce projet.
 - Convention de partenariat entre le Département et la MSA (ASEPT des Charentes) sur le déploiement d'ateliers de promotion de la santé : Ateliers « Bien vieillir », « PEPS Eureka » et les ateliers Nutrition Santé Seniors.
 - Organisation des Géronto Challenges: porté par la MSA (ASEPT des Charentes), ce dispositif a une vocation santé (Prévention, information et éducation) avec l'objectif de promouvoir l'activité physique des personnes âgées hébergées en EHPAD.
 - Développement de la Charte Territoriale des solidarités en Sud Charente-Maritime: réflexion menée par la MSA avec lien avec les partenaires.

Fiche action n°5.3 : Favoriser le maintien et le développement d'activités sportives, culturelles, de loisirs répondant aux attentes variées des personnes âgées

■ Actions à effectuer :

- Diffuser le catalogue des activités individuelles auprès des établissements et services.
- Intégrer les centres sociaux aux visites proposées sur les Pôles Nature et diffuser l'information.
- Organiser les ateliers de promotion de la santé sur les territoires d'intervention des CLIC.

Fiche action n°5.4 : Faciliter l'action des associations oeuvrant pour les personnes âgées et encourager le bénévolat des personnes âgées

■ Niveau d'enjeu : 2 sur 3

■ Objectif : Permettre aux personnes âgées, notamment à domicile, de bénéficier d'une offre de services et de loisirs accessibles et adaptée et de s'impliquer dans des actions favorisant le maintien du lien social.

Mise en œuvre : 2013 - 2016

■ **Actions réalisées** :

- Intégration des personnes âgées isolées à domicile dans le public éligible à l'action d'insertion sociale « démarche d'accompagnement concerté » (DAC) financée par le Département dans 22 des 24 centres sociaux du département.
- Implication des Délégations territoriales dans la diffusion de l'offre de service pour les personnes âgées isolées proposée par les centres sociaux, auprès des CCAS et autres partenaires de leur territoire.
- Mobilisation du CODERPA à travers ses commissions, et notamment la commission « Prévention pour un vieillissement réussi ». Travaux menés en collaboration avec Générations Mouvement, Passerelles et Compétences et SOS amitié 17.

Fiche action n°5.4 : Faciliter l'action des associations oeuvrant pour les personnes âgées et encourager le bénévolat des personnes âgées

■ Actions à effectuer :

- Renforcer la communication autour des associations et des activités existantes
- Mener une réflexion sur les passerelles entre l'action financée par la CARSAT (expérimentée par 4 centres sociaux en 2012 et 2013, en cours d'élargissement en 2014) et la Démarche d'Accompagnement Concertée, notamment dans les territoires les plus ruraux.
- Expérimentation de l'action « Archivobus » à Aulnay de Saintonge du 9 au 13 octobre 2014: espace itinérant de médiation culturelle, de découverte, d'animation, de formation et de collecte de mémoire.

Rappel des axes

Axe 1 : Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile

**Axe 2 : Mieux adapter l'accueil en établissement
aux besoins des personnes âgées**

Axe 3 : Soutenir et développer l'accueil familial

**Axe 4 : Optimiser le fonctionnement des structures et favoriser la coordination
et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne âgée**

**Axe 5 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées
dans la société**

**Axe 6 : Organiser le pilotage de la politique départementale
en faveur des personnes âgées**

Fiche action n°6.1 : Piloter la politique départementale en faveur des personnes âgées en s'appuyant sur le schéma

- Niveau d'enjeu : 1 sur 3

- Objectif :

Préparer et porter les choix de la politique départementale en faveur des personnes âgées à partir des orientations générales définies par le Département, réaliser les réajustements nécessaires en fonction des évolutions du contexte (juridique, économique, sociologique).

- Date de début de mise en œuvre : 2011

- **Actions réalisées** :

- Contacts avec les Directions et services du Département et les autres partenaires sur la mise en œuvre du schéma
- Réunion du comité de pilotage du 17 juin 2014 et du comité technique le 3 juillet 2014
- Publication sur le site du Département d'un bilan intermédiaire sur la mise en œuvre du schéma

- **Actions à effectuer** :

- Suivi régulier et évaluation

Échanges

Axe 1: Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile

- Aucune question soulevée.

Axe 2: Mieux adapter l'accueil en établissement aux besoins des personnes âgées

- L'outil « Via Trajectoire » a été déployé dans un premier temps pour les établissements de santé. Le bilan de l'utilisation de cet outil est très positif sur les Soins de Suite et de Réadaptation (SSR). L'Agence Régionale de Santé souligne que cet outil a permis de mettre en exergue les besoins de lits en Soins de Suite et de Réadaptation sur le département de la Charente-Maritime et a permis de justifier la création de lits supplémentaires aux Centres Hospitaliers de Jonzac, Royan, et la Polyclinique de Saint Georges de Didonne. Des besoins ont également été identifiés sur le territoire de Santé Nord.

L'Agence Régionale de Santé et le Département ont régulièrement besoin d'une photographie quantitative et qualitative des besoins du territoire, ce à quoi répond l'outil « Via Trajectoire ». Le déploiement de l'outil, sur le volet médico-social (établissement pour personnes âgées) se poursuit sur l'année 2014 et devrait être accessible au public en octobre 2014.

Axe 3: Soutenir et développer l'accueil familial

- Aucune question soulevée.

Échanges

Axe 4: Optimiser le fonctionnement des structures et favoriser la coordination et le travail en réseau des acteurs intervenant auprès de la personne âgée

- Fiche action n°4.1: « Favoriser les mutualisations et les regroupements entre les structures pour optimiser leur fonctionnement ainsi que la qualité de la prise en charge »

Le montant de l'enveloppe du fonds de restructuration, en 2014, pour les Services d'Aide à Domicile (SAD) autorisés et agréés s'élève à 1,2 millions d'€ pour la région Poitou-Charentes. 31 dossiers ont été déposés au niveau régional, dont 13 concernent le département de la Charente-Maritime.

L'audit sur le fonctionnement des Services d'Aide à Domicile sera mené en priorité sur les structures en difficulté et l'accompagnement des regroupements en cours.

- Fiche action n°4.4: « Solliciter l'ARS sur l'amélioration des parcours de soins des personnes âgées en encourageant le travail en réseau »

L'Agence Régionale de Santé souhaite développer d'ici 2016 un seul réseau gériatrique sur chaque territoire de Santé, avec des antennes afin de conserver la proximité du dispositif auprès des usagers.

Sur le territoire Sud-Est: une recomposition de l'intervention des trois réseaux existants et le développement de ce dispositif sur le secteur de la Saintonge Romane, territoire actuellement non couvert par un réseau gériatrique.

Échanges

Sur le territoire Nord: l'extension du réseau géré par l'Association Résaunis sur l'ensemble du territoire de Santé Nord. Le réseau devrait s'étendre progressivement, dans un premier temps sur l'Île d'Oléron, puis sur le pays Rochefortais et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Un groupe de travail a été constitué sur l'Île d'Oléron afin de construire cette extension (première réunion le 3 juillet 2014). Le calendrier du déploiement du réseau gériatrique sera fixé fin 2014.

L'Agence Régionale de Santé souhaite développer à terme des réseaux poly-thématiques.

Concernant les parcours de soins, l'Agence Régionale de Santé est en attente de la réponse de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) sur l'appel à projet Territoires de Soins Numérique (TSN) qui vise à améliorer la prévention de la santé, soutenir des projets innovants en matière de partage et d'échange d'information grâce aux outils numériques, au bénéfice d'une prise en charge coordonnée des patients à partir de la médecine de ville et tout au long du parcours de soins (établissements de santé, secteur médico-social). Une enveloppe financière de 15 millions d'€ est proposée pour le département.

En 2013, un contrat local de santé a été signé avec la ville de La Rochelle. Le périmètre d'actions de ce contrat devrait être étendu à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Un second contrat local de santé est en cours d'élaboration sur l'Île d'Oléron et devrait être signé fin 2014. 5 à 6 fiches-actions sont identifiées dans ce contrat, notamment sur le maintien à domicile, les addictions et le réseau gériatrique.

Enfin, le Programme Régional de Santé (PRS) est en cours de révision et sera opposable en 2015.

Échanges

- Fiche sur la télégestion et la dématérialisation des échanges:

Il est précisé que IODAS est le logiciel informatique utilisé par le Département pour gérer le suivi des prestations d'actions sociales.

Ce projet de télégestion et de dématérialisation se déroulera sur 2 à 3 ans et concerne en priorité les Services d'Aide à Domicile.

L'Agence Régionale de Santé souligne que les Centres Hospitaliers ont dorénavant l'obligation de mettre en place une fiche de liaison pour accompagner les sorties des usagers notamment vers les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD). Cette fiche de liaison pourra également être adressée aux Services d'Aide à Domicile (SAD). Une réflexion doit être menée sur les compatibilités des logiciels et l'interopérabilité des systèmes d'information.

Échanges

Axe 5: Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées dans la société

- Fiche action n°5.1: « Diffuser l'information sur les dispositifs d'adaptation du logement existants et soutenir des projets innovants »

Il est fait part de la réflexion en cours sur le Plan Local de l'Habitat sur La Rochelle et celle de l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération sur les besoins des personnes âgées, ainsi que la nécessité de développer une meilleure coordination entre les acteurs du logement et de l'aide à domicile (exemple: convention de partenariat avec les Services d'Aide à Domicile).

Le CLIC de La Rochelle souligne que cette réflexion intègre également la notion d'inter-génération et de prévention de l'isolement des personnes âgées. La Ville de La Rochelle s'est engagée dans une démarche de veille sociale pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, en lien notamment avec Atlantic Aménagement.

- Fiche action n°5.2: « Faire connaître les dispositifs existants de transport adapté aux besoins des personnes âgées et soutenir de nouvelles formes de transport »

Sur le transport adapté: 3 000 cartes (tarification sociale) ont été délivrées au 1er juillet 2014. 2 400 bénéficiaires actifs, dont 6 % sont des personnes de plus de 60 ans.

Une réflexion sur les mutualisations des parcs automobile des communes est en cours.

La Direction de la Mobilité et des Transports collecte actuellement les données qui alimenteront l'Observatoire de la Mobilité. Les résultats sont attendus d'ici fin 2014.

Échanges

- Fiche action n°5.4: « *Faciliter l'action des associations oeuvrant pour les personnes âgées et encourager le bénévolat des personnes âgées* »

Un projet élaboré en partenariat avec le Comité de Parrainage 17 et l'Association France Bénévolat sera lancé en 2014-2015, dans le cadre d'une réflexion sur le vivre ensemble. Pour ce faire, un travail de recherche de compétences sera réalisé auprès des personnes âgées qui ont le temps et l'envie d'accompagner des jeunes (17 à 21 ans) en début de parcours de vie autonome et d'être le référent pour certaines démarches et étapes de la vie du jeune.

Cette action concerne l'ensemble du département, pour des jeunes identifiés par les missions locales et les référents de l'Aide Sociale à l'Enfance.

- Pilotage du schéma:

Ce schéma départemental, élaboré en 2010, a vocation à évoluer (suppression et/ou rajout de fiches-actions). Il est nécessaire de s'interroger sur la pertinence du maintien de certaines fiches-actions, au regard des outils déployés sur les territoires et au regard des priorités définies par le Département.

Ce schéma a donc été amendé au fur et à mesure des années afin de mieux répondre aux besoins. L'objectif est de construire une offre et des réponses adaptées aux besoins des retraités en complémentarité avec les dispositifs existants et non en redondance.

La politique en faveur des personnes âgées représente un budget conséquent (89,7 millions d'€ en 2014), fortement génératrice d'emplois (près de 7 500 Équivalent Temps Plein en emplois directs et indirects dans le département).